



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

# Revue des dispositifs juridiques et administratifs de la participation dans la gestion des ressources halieutiques dans le Pacifique

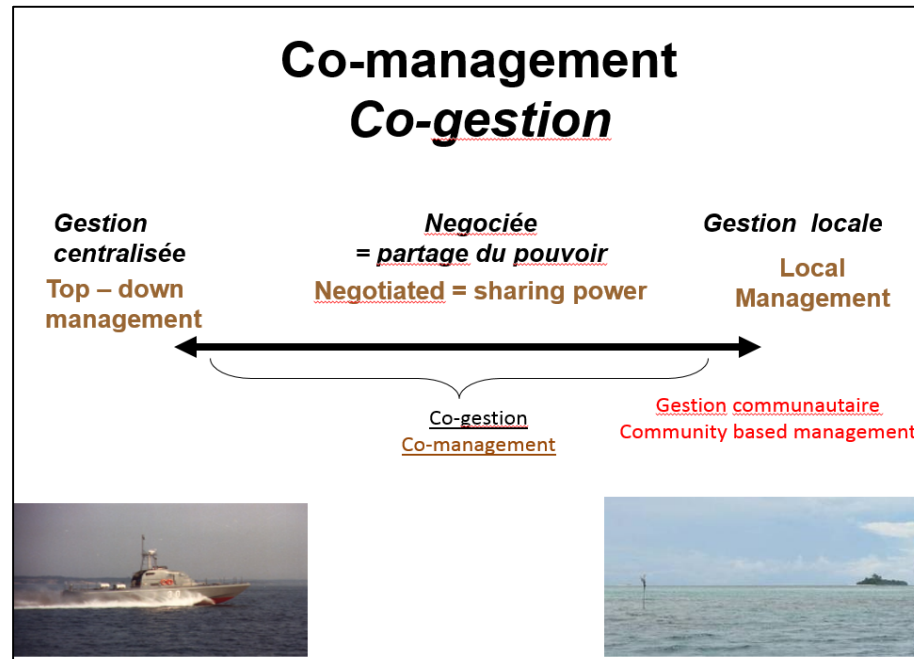
Caroline Vieux, INTEGRE, CPS

04/12/2017 - Noumea



# Qu'est ce que la cogestion?

« le partage du pouvoir et des responsabilités entre le gouvernement et les usagers locaux des ressources » (Berkes, 20019)



# Les enjeux de la cogestion



## Au niveau central

### Effectivité des mesures de gestion

- Respect des mesures car co-choisies localement
- Sensibilisation des acteurs au travers de la concertation mise en œuvre
- Efficacité des mesures basées sur l'apport de connaissances traditionnelles et pratiques
- Délégation formelle ou informelle de la surveillance qui pallie au manque de moyens centraux

## Au niveau local

### Mobilisation des moyens centraux pour gérer la ressource locale

### Réappropriation d'un espace, d'une forme de pouvoir...

- Être en mesure de décider de sa gestion, voire de la mettre en œuvre

### Reconnaissance du savoir traditionnel et local par le pouvoir central

# Quelles cogestions des ressources halieutiques dans le Pacifique?



- Cogestion des ressources à la fois vivrières, économiques et écologiques
- Cogestion des ressources économiques
- Cas particulier des *rahui*, *ra'ui* polynésiens = gestion traditionnelle qui ne fait pas l'objet d'intervention juridique du gouvernement (cogestion)





# Quelques exemples régionaux



Pays	Programmes/outils de co-gestion	Nombre de sites	Année de lancement
Hawaii	Programme de gestion de la pêche de subsistance	1	1994
Nouvelle-Zélande	Réserves « Mataitai »	43	1998
	« Taiapure »	10	1989
Polynésie française	Zones de pêche réglementées	15	1997
Samoa	Programme de gestion communautaire des pêches (CBFMP)	100	1995
Samoa américaines	Programme de gestion communautaire des pêches (CFMP)	11	2000
Tonga	Aires de Gestion Spéciale (SMA)	47	2002
Tuvalu	Aires marines localement gérées (LMMA)	10	2006
Fidji	Aires marines localement gérées (FLMMA)	400+	2001
Nouvelle-Calédonie	Réglementation des pêches de la Province Nord	1 Province	2006

# Quel niveau participation citoyenne dans la cogestion des ressources halieutiques dans le Pacifique



	Population/représentation locale	Gouvernement
<b>Initiative de la mise en place de mesures de gestion</b>	XXX	
<b>Choix des mesures</b>	XXX	
<b>Mise en place de la gestion</b>		
Comités de gestion	XXX	XX
Suivi	XX	XXX
Surveillance/sensibilisation	XXX	X
Police	X	XXX

# Quel accompagnement du pouvoir central?



A des niveaux variables selon les Pays, l'accompagnement se traduit de la manière suivante:

- **Animation** pour l'élaboration de plan de gestion/mesures de gestion
- **Suivi/monitoring** des mesures de gestion
- Développement de programmes de **sensibilisation**
- **Contrôle**
- Appui financier et technique pour le développement **d'activités économiques alternatives**
- **Relai administratif** pour la formalisation des règles locales et la poursuite des contrevenants



# Quel encadrement juridique?



Pacific Community  
Communauté du Pacifique


Pays	Loi cadre	Année	Point-clé
<b>Hawaïi</b>	"Relating to Community-based Subsistence Fishing Area"	1994	Droit accordé aux organisations communautaires de proposer des plans de gestion
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Maori Fisheries Regulations <b>Loi communautaire</b>	1989	Permet aux Maoris la gestion des zones estuariennes et côtières d'importance coutumière/ délégation du pouvoir de police dans les Mataitai
<b>Polynésie française</b>	Délibération n°88-183 de l'Assemblée Territoriale <b>Code des pêches</b>	1988	La délibération prévoit la mise en place de zones de pêches réglementées sur demande du Ministre de la mer. De fait, ce sont les maires qui demandent ces zones et en proposent les règles– cogestion de fait
<b>Samoa</b>	Fisheries Act, Village Fono Act	1988 1990	Possibilité d'établir « by-laws » (règles locales) permettant la gestion et la conservation des pêches. La loi de 1990 permet aux chefs de villages d'appliquer des sanctions si les « by-laws » sont enfreintes.
<b>Samoa américaines</b>	American Samoa Administrative Code	2008	Reconnaissance des « by-laws » par le gouvernement. Délégation du pouvoir de police
<b>Tonga</b>	Fisheries Act Fisheries Coastal Communities Regulations	2002 2009	Possibilité de mettre en place des plans de gestion communautaire. Délégation du pouvoir de police (assermentation)
<b>Tuvalu</b>	Falekaupule Act Conservation Act	1997 1999	La loi de 1997 permet aux kaupule (Conseil Insulaire), de promulguer et faire appliquer des « by-laws » sur leur territoire incluant des mesures de gestion des ressources marines. La loi de 1999 permet au gouvernement de publier les « by-laws » relatives à la conservation.
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Code de l'Environnement	2008	Création d'un comité de suivi de la réglementation des pêches via un arrêté du Président de la province



# Que permet la loi?



- Capacité pour les communautés de proposer des plans de gestion
- Mise en place de comité de gestion multi-acteurs sur proposition des communautés
- Reconnaissance des lois locales par la réglementation nationale
- Pouvoir de police délégué aux communautés



**Plus les structures traditionnelles sont encore active et plus la délégation des pouvoirs de gestion du pouvoir centrale vers l'échelon communautaires est importante**

# Limites de la participation



➤ Participation contrainte par le droit (e.g. pas d'exclusion possible d'usagers)



➤ Evolution de la réglementation (Tonga, Samoa...)



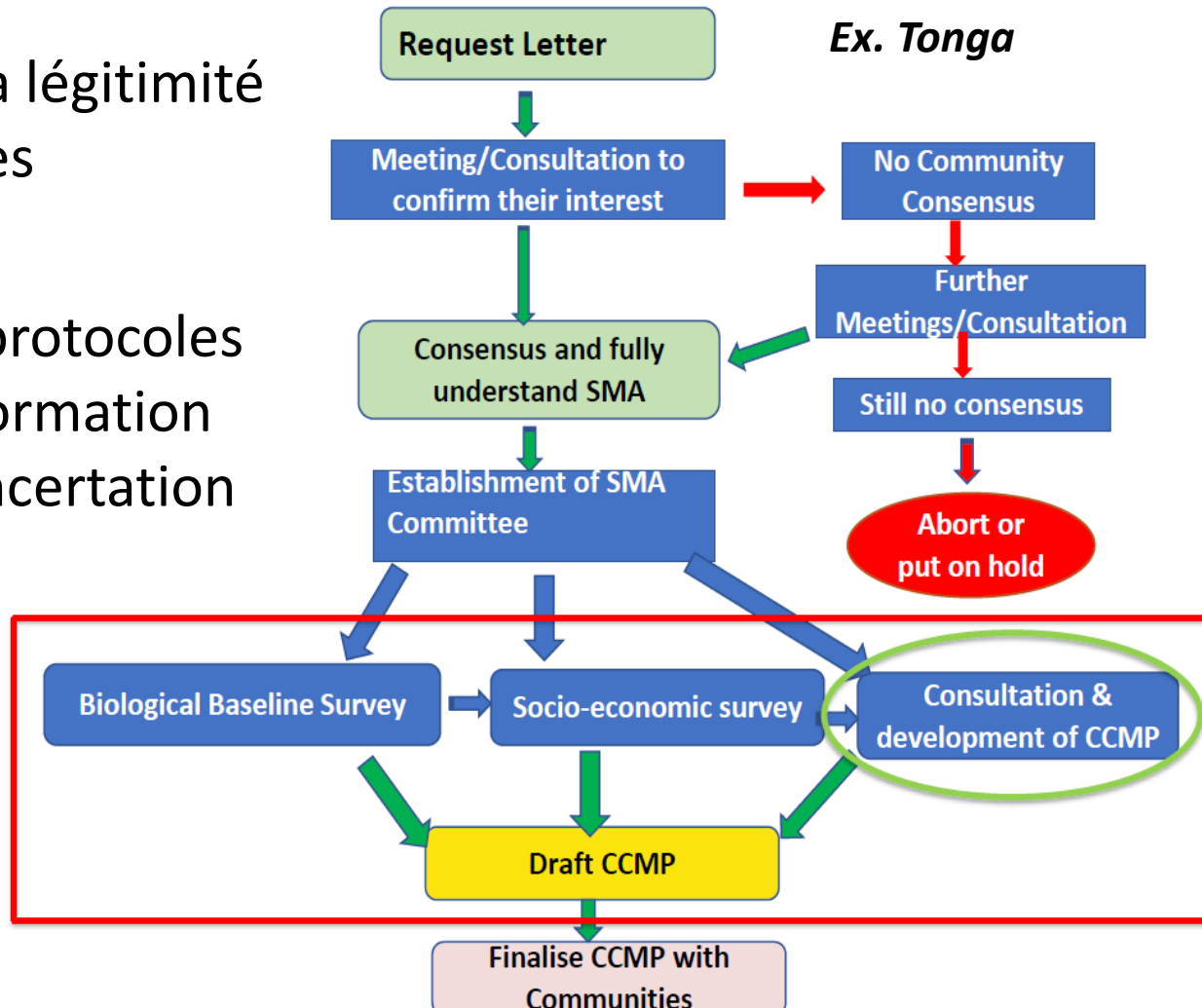
# Les limites de la participation



➤ Attention à la de la légitimité des mesures proposées

➤ Mise en place de protocoles de vérification et de formation aux techniques de concertation

*Ex. Tonga*



# Limites de la participation

➤ Problème du suivi  
(méthodes, validité des  
données, temps)

➤ Mise en place de  
systèmes de suivi  
différenciés ou adapté  
(Fidji-Locally Managed  
Marine Area/NZ Cultural  
Health Index)





# Limites de la participation



➤ Inadéquation entre les besoins et les moyens alloués par les pays pour mettre en œuvre la participation.

➤ Mobilisation « politique » à l'échelle régionale, développement de réseaux

A new song for coastal fisheries – pathways to change: The Noumea strategy



LMMA RESOURCES



TOOLS



REPORTS



VIDEOS



OPPORTUNITIES



LMMA BULLETINS



MERCİ DE VOTRE  
ATTENTION